

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier juin deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/05/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Marie-Hélène BAGNAUD, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Thierry BELLANGEON, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEANEUF, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Michelle MONDIT, Monique REIX – BUSSY, Alain FAUCHER, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 056 : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010 DU SICTOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – GROS PRODUCTEURS – COMPLEMENT 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010 – 031 du 04 mars 2010 approuvant le budget primitif 2010 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose de fixer le montant de redevance qui sera appelée auprès d'un nouveau gros producteur de déchets qui démarre son activité en juin 2010.

Compte tenu de la dotation en bacs de collecte des déchets ménagers et en tenant compte du service rendu au magasin ALDI à Saint-Léonard de Noblat, il est proposé de fixer la redevance 2010, payée par moitié au semestre, à 1 500 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Fixe le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2010, à 1 500 € pour le magasin ALDI à Saint-Léonard de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 juin 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 3/06/2010

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010 DU SICTOM DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - GROS PRODUCTEURS - COMPLEMENT 1

Date de transmission de 03/06/2010

l'acte :

Date de réception de 03/06/2010

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2010-056 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100602-2010-056-DE

Date de décision : 02/06/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires